

Interdiction des films plastiques « blister » en 2022 : les éditeurs de presse, Citeo et le CTP innovent pour emballer magazines et journaux

La loi Anti-Gaspillage et Economie Circulaire (AGEC) prévoit l'interdiction des films plastiques type « blister » qui enveloppent les envois de presse et imprimés (journaux, magazines, publicités...) dès 2022. Afin de répondre à cette décision publique et désireux d'anticiper pour apporter aux lecteurs des solutions concrètes et efficaces, plusieurs éditeurs de presse, accompagnés par Citeo, sont déjà prêts pour cette transition. Enfin, le projet e-Bliss, réalisé par le Centre Technique du Papier et piloté par Citeo, invente l'emballage de demain pour les journaux et magazines.

- **L'éco-conception des blisters pour limiter l'impact environnemental des emballages de la presse écrite**

En vue de la suppression des films plastiques inscrite dans la loi AGEC pour 2022, les éditeurs de presse se mobilisent dès aujourd'hui pour réduire l'impact environnemental de leurs emballages. Une démarche qui anticipe et qui répond aux attentes des lecteurs de plus en plus en demande de solutions environnementales vertueuses.

Ces nouveaux emballages devront être recyclables et compostables, tout en conservant leur rôle primordial de protection des magazines et journaux. Dans le cadre de sa stratégie 100% solutions de recyclage ou de réemploi des emballages et des papiers, Citeo soutient l'innovation pour accompagner plusieurs éditeurs de presse dans leur transition. Ses appels à projets en Recherche & Développement ont permis de soutenir financièrement des innovations pour améliorer l'éco-conception, le recyclage et le réemploi. Parmi elles :

- La suppression totale du film plastique par le groupe Uni médias

Le magazine Dossier Familial n°543 a été envoyé sans emballage au mois d'avril, avec l'adresse de l'abonnée directement indiquée sur la 4^e de couverture. Ce test, effectué en collaboration avec Citeo, a été envoyé à 50 000 abonnés, choisis parmi les plus fidèles. L'absence de film plastique a été très bien perçue par les lecteurs et n'a pas eu d'impact sur la reconnaissance du magazine pour plus de 96% des répondants.

- L'utilisation de papier comme emballage par le Groupe Bayard et Le Courrier de l'Ouest

Le magazine YOUPI a été envoyé sous enveloppe papier sur trois numéros consécutifs (datés mars, avril et mai). Ce format innovant a obtenu un taux de satisfaction record de 98%, avec plus de 2 500 retours positifs envoyés sur la boîte mail de la rédaction.

Le Courrier de l'Ouest, du groupe SIPA Ouest France, est envoyé sous pli papier depuis le 20 octobre à ses 5 000 abonnés postés. Cette solution sera généralisée à l'ensemble des titres du groupe Ouest France d'ici mars 2021. Ce seront alors 30 000 abonnés qui recevront quotidiennement leur journal dans cet emballage en papier.

- **Projet e-Bliss : trois ans de recherche en partenariat avec le CTP**

Lancé en 2017, « e-Bliss » est un projet de R&D dirigé et financé par Citeo, en partenariat avec le Centre Technique du Papier (CTP). Le projet de Citeo et du CTP a débouché sur la création d'un nouveau film de routage transparent et thermoscellant conçu en fibre de cellulose et donc parfaitement recyclable dans la filière papier. La fibre de cellulose connaît aujourd'hui une révolution technologique qui en fait une solution crédible face à la difficulté de recycler certains emballages comme les blisters en plastique.

Des premiers tests industriels ont été réalisés avec succès, cet été, pour cette solution prête à être mise sur le marché en 2021, avec un accompagnement financier de Citeo sur le déploiement à l'échelle industrielle.

Ces projets font partie du programme de R&D de Citeo en matière d'éco-conception des papiers et des emballages. De nombreux projets de ce programme sont menés en partenariat avec des entreprises, des consortiums et des Centres Techniques pour aboutir à des solutions industrialisables dans 1 à 3 ans.

Pour en savoir plus : <https://www.citeo.com/le-mag/le-secteur-de-la-presse-va-tourner-la-page-du-film-plastique>

A propos de Citeo

Citeo a été créée par les entreprises pour réduire l'impact environnemental de leurs emballages et papiers en les transformant en ressources. Avec sa filiale Adelphi, Citeo apporte conseils et solutions à ses clients – entreprises de l'industrie, du commerce, de la distribution et des services de grande consommation - afin de les aider à exercer leur responsabilité liée à la fin de vie des emballages et des papiers, et ce dans des conditions économiques optimales. En 28 ans, les entreprises ont investi plus de 11 milliards d'euros pour financer la collecte sélective et créer des filières de recyclage, avec leurs partenaires collectivités locales, filières et opérateurs. Aujourd'hui 70% des emballages et 57,4 % des papiers sont recyclés grâce au tri des Français devenu le 1er geste citoyen. Agissant pour faire advenir une véritable économie de la ressource en France, Citeo s'est fixé 3 priorités : simplifier le geste de tri pour permettre à tous les Français de trier tous leurs emballages et papiers ; innover pour inventer les nouveaux matériaux, solutions de collecte, technologies de recyclage et débouchés ; réduire l'impact environnemental des emballages et des papiers en accompagnant les entreprises dans la généralisation de l'éco-conception.

Contact presse

Laureen Bonnet

laureen.bonnet@citeo.com

01 81 69 05 97 / 06 75 65 04 61